

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

Délibération n°2019/004857

Rapport n°4.1 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution de subvention à l'association Récidev

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution de subvention à l'association RéCiDev

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023	Montant du budget 2019 : 10 000 €
« Actions de sensibilisation au développement durable »	Montant de l'opération : 600 €

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention au titre du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », d'un montant de 600 €, à l'association RéCiDev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2019.

I. L'association RéCiDev

Créée en 1996, RéCiDev (réseau citoyenneté développement) est un collectif d'associations qui informe, éduque, mobilise les citoyens sur l'accès aux droits fondamentaux, l'équité, la promotion de l'interculturalité et la lutte contre les préjugés et discriminations partout dans le monde.

L'association a une vocation régionale.

II. Présentation de la campagne AlimenTerre

AlimenTerre est une campagne nationale initiée en 2000 par le comité français de solidarité internationale (CFSI) et destinée à sensibiliser le grand public sur les causes de la faim dans le monde et les questions d'échanges mondiaux de denrées alimentaires.

Les objectifs fondamentaux de la campagne AlimenTerre sont les suivants :

- informer sur la situation mondiale (paradoxes et causes de la faim dans le monde) et sur l'enjeu de nourrir le monde de demain,
- faire valoir le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire,
- faire prendre conscience de la nécessité de soutenir une agriculture familiale, viable et durable au Nord comme au Sud,
- sensibiliser chacun à sa responsabilité de citoyen et sa possibilité d'agir par ses choix de consommation,
- mobiliser tous les acteurs et relais du territoire (écoles, associations, producteurs),
- faire connaître les productions locales, faciliter le lien direct entre le producteur et le consommateur, et favoriser le développement de circuits courts,
- promouvoir l'agriculture biologique.

Cette campagne est pilotée en Franche-Comté par un collectif composé de :

- RéCiDev (coordinateur),
- les associations, notamment :
 - o Agriculteurs français et développement international (AFDI-BFC),
 - o BorPlaCal (promotion et développement du bord du plateau calcaire – 70),
 - o les Créatures (promotion de la consommation responsable – 90),
 - o Terre de liens (21),
 - o la Confédération paysanne,
 - o Interbio Franche-Comté,
 - o les Jardins de Cocagne (25),
- le lycée agricole de Fontaines (71),
- Biocoop la Canopée (25).

A/ Bilan de la campagne AlimenTerre 2018

La campagne AlimenTerre 2018 a rempli tous les objectifs que s'est fixés l'association RéCiDev. 2 500 personnes ont visité le marché alimentaire installé place Granvelle à Besançon. Les interventions pédagogiques ont permis la sensibilisation de 660 personnes dont plus de 300 lycéens. Quant aux projections-débats, elles ont réuni près de 4 626 participants dans toute la région (111 séances).

Le bilan financier de la campagne 2018 s'élève à 39 026,13 €.

B/ Présentation de la campagne 2019

La campagne AlimenTerre s'articule autour de différents événements :

- la fête bio et solidaire s'est tenue au printemps à Besançon (23 et 24 avril). Elle résulte de la fusion du traditionnel marché festif et solidaire et de la fête bio de printemps,
- le festival du film AlimenTerre : de nombreuses projections-débats, notamment dans les lycées, permettent chaque année aux visiteurs de mieux comprendre les contraintes agricoles dans divers pays du monde. Il se tiendra du 15 octobre au 30 novembre,
- tout au long de l'année, se dérouleront des interventions à destination du grand public et du public scolaire. Les thématiques abordées seront cette année les échanges commerciaux mondiaux, le commerce équitable, la faim dans le monde, la raréfaction des ressources, l'agriculture familiale et la solidarité internationale.

Depuis 2006, Grand Besançon Métropole soutient RéCidev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre. Pour cette campagne 2019, RéCidev sollicite auprès de Grand Besançon Métropole une subvention d'un montant de 2000 €.

Plan prévisionnel de financement

DEPENSES (en € ht)		RECETTES (en €)	
Salaires et charges	22 310	Autofinancement	1 000
Logistique (locations de matériel, véhicules, de salles, acheminement de matériel,...)	3 150	Bénévolat valorisé	3 500
Achat de fournitures (inauguration, fête bio, dvd)	2 280	Subventions sollicitées ⁽¹⁾	
Communication	580	Ville de Besançon	1 500
Frais de diffusion de films	2 700	CFSI	5 050
Frais de déplacements	1 000	Département 39	2 000
Animations (cachets artistes)	200	Région Bourgogne-Franche-Comté	8 000
Electricité, frais postaux, frais administratifs	1 800	DREAL	3 000
Gardiennage	400	Grand Besançon Métropole ⁽²⁾	2 000
Soutiens aux associations	2 000	Jeunesse et Sports	1 000
		FDVA (Département 25)	500
		Prestations en nature ⁽³⁾	
		Ville de Besançon	3 000
		Grand Besançon Métropole	300
		Autres recettes	
		Droit de diffusion, SACEM	2 700
		Vente de DVD, recettes marchés	1 570
		Interventions pédagogiques	300
		Participation des exposants	1 000
TOTAL DEPENSES	36 420	TOTAL RECETTES	36 420

⁽¹⁾ CFSI=Comité français pour la solidarité internationale ; DREAL=Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté ; FDVA=Fonds du développement de la vie associative.

(2) Pour cette action, RéCiDev sollicite une aide financière de 2 000 € auprès de Grand Besançon Métropole.

(3) Prestations en nature :

- Ville de Besançon : électricité (installation de bornes et consommation), eau (installation de robinets, installation d'un point d'évacuation, consommation), prêt de matériel (chaises, tables, bancs, grilles, barrières), enlèvement des bancs square Granvelle, mise à disposition et retrait de poubelles, impression de calicots/flyers, mise à disposition et manutention pour châlets.
- Grand Besançon Métropole : prêt de vitabris.

C/ Proposition

Le projet présenté par l'association RéCiDev répond aux critères d'éligibilité arrêtés dans le fonds « Actions de sensibilisation au développement durable ».

Le calcul de la subvention, basé sur le reste à charge des dépenses, est défini dans les termes suivants :

Subvention GBM			
Dépenses totales	Assiette éligible (reste à charge)	Taux appliqué	Total
36 420 €	3 000 €	20 %	600 €
TOTAL Subvention GBM			600 €

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner l'association RéCiDev et de lui attribuer une subvention de 600 €.

Conformément à l'article 5 du règlement du fonds, ce montant constitue un plafond et sera ajusté au vu de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et des subventions perçues.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la démarche engagée par l'association RéCiDev,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 €, à l'association RéCiDev, pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2019.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0